

REGLEMENT DU JEU « INSTANT GAGNANT CINEMA - KIDILIZ » DU 23 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2015

En participant au jeu Kidiliz « Instant Gagnant Cinéma - KIDILIZ », vous acceptez le présent règlement. Toute contravention au présent règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Kidiliz à annuler la participation au Jeu correspondante.

1. LE JEU « INSTANT GAGNANT CINEMA - KIDILIZ »

La société **DIGITAL STORES**, SARL au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé : 47 Avenue de l'Europe 92310 Sèvres, France, et enregistrée sous le numéro B 533 631 248, Paris, organise un jeu intitulé « Instant Gagnant Cinéma - KIDILIZ » permettant aux participants de gagner une place de cinéma, sur le site Internet www.kidiliz.com (ci-après le « Jeu »).

2. DUREE DU JEU

Le Jeu commence le 23 novembre 2015 à 9h00 et se clôture le 30 novembre 2015 à 23h59, heures de Paris.

Néanmoins, Kidiliz se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la continuation du Jeu impossible. La responsabilité de Kidiliz ne pourra être engagée de ce fait.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et Belgique.

Le terme « Participant » désignera, pour les besoins du présent règlement, toute personne remplissant ces conditions.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants seront informés de leur participation par email du service Jeu Spread pour Kidiliz.

Le jeu est limité à une participation par jour. Toute personne ayant participé une fois dans la journée sera dans l'impossibilité de participer de nouveau dans cette même journée.

Les gagnants seront informés par email du lot qu'ils ont remporté et seront contactés par le service client Kidiliz pour l'attribution du dit lot **dans un délai minimum de 15 jours après la fin de l'opération.**

Le Participant s'engage à informer Kidiliz de tout changement d'adresse: à défaut, Kidiliz ne pourra être tenu responsable de tout problème lié au versement de la dotation en cas de gain.

5. DOTATIONS

Les dates de gain sont définies aléatoirement par le service de jeu Spread pour Kidiliz.

La totalité des lots offerts représente un montant d'une valeur totale de 550 € TTC (50 places de cinéma).

6. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La société organisatrice du jeu ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur dans l'attribution ou l'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de l'impossibilité de contacter les gagnants.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, Kidiliz ne saurait être responsable à l'égard des Participants de tout dommage indirect, matériel ou immatériel résultant de ce Jeu tel qu'une perte ou un endommagement de ses données, une perte de revenu, profit ou bénéfice, une impossibilité d'utiliser les produits, logiciels ou services de tierces parties ou une perte de chance.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de Kidiliz à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en Jeu au titre de sa participation.

7. DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent également d'un droit d'opposition à la collecte de ces données.

Tout Participant peut exercer gratuitement ces droits sur simple demande auprès de Kidiliz, adressée par courrier à :

DIGITAL STORES
47, avenue de l'Europe
92310 Sèvres

Les informations enregistrées par Kidiliz dans le cadre de l'organisation du Jeu sont réservées à l'usage de Kidiliz

8. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tout participant peut obtenir le règlement du jeu sur simple demande à l'adresse suivante : DIGITAL STORES, Jeu « **Instant Gagnant Cinéma - KIDILIZ** » - 47, avenue de l'Europe, 92310 Sèvres ; le remboursement du timbre nécessaire à l'envoi du présent règlement qui sera remboursé au tarif lent en vigueur,

Le remboursement des frais de connexion Internet correspondant à la consultation du règlement et/ou au temps de consultation du site www.kidiliz.com pour réaliser sa commande, seront effectués sur la base d'une connexion Internet de 5 minutes au tarif réduit soit 0,15 Euros sur présentation d'un justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu (22 novembre 2015). Le remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse). Cependant compte tenu de formule d'accès à Internet ouvrant droit à une connexion gratuite ou forfaitaire, tout accès au jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire n'entraînera aucun remboursement si la connexion pour participer au jeu n'entraîne pas de frais ou débours supplémentaires.

Devront être joints au courrier :

- les noms, prénoms, adresse postale et adresse email du Participant ;
- un RIB ou un RIP ;
- la date et l'heure de la commande;
- une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion surlignées.

Les frais engagés pour la demande de remboursement (timbre au tarif lent en vigueur, moins de 20 grammes) seront remboursés sur simple demande écrite.

9. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Le présent règlement est soumis aux droits français et européen.

Si tout ou partie de ce règlement est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Paris, le 17 novembre 2015.